



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E94830

VALABLE JUSQU'AU 18/05/2027

ÉDITÉ LE

20/05/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/11/1997

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 06/05/2020
50 000

Raison sociale : CANADAS HABITAT

9 RUE DES METIERS
81100 CASTRES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CASTRES 414860361

Siret : 414 860 361 00032

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 7146057

Assurance Responsabilité Travaux :

MMA IARD 146925426

Assurance Responsabilité Civile :

MMA IARD 146925426

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Téléphone : 05 63 71 03 28

Portable : 06 25 29 18 79

Fax :

Site Internet : www.canadas-habitat.com

E-mail : contact@canadas-habitat.com

Responsabilité légale :

AC INSPIRATION (983 363 714) / CANADAS DEVELOPPEMENT (882 915 663) /
CANADAS YANNICK PRÉSIDENT

Effectif moyen : 27

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE	06/05/2026
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	01/10/2025
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	05/11/2024
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	24/03/2026
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	24/03/2026

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Pompe à chaleur : chauffage	01/10/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/10/2025
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	25/08/2025

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.